



Contester un avertissement urgent

Par **boboxator**, le **09/10/2012** à **21:38**

Bonjour,

je suis chef d'équipe et voila mon employeur cherche a me lisencier pour preuve une mise a pieds de 2 jour pour un retard de 5 minutes une mise en garde car j'ai dis a un collegue bouge ton cul et lui a tenté de me frappé temoignage ecrit a la date des faits par deux collegues et la un avertissement car j'étais malade le vendredi 5 octobre et donc n'ai pas pu allé au travail je n'ai pu appelé le boulot j'etais mort et j'ai zappé tout simplement mais ces faits son étalés sur 10 mois et je ne voulais pas me défendre pour ne pas envenimé les choses mais la c'en est trop ma question est : Puis-je contester ces 2 avertissements et cette mise a pieds qui pour le plus vieux date du début d'année j'ai a chaque fois des témoignages ecrits et j'ai décidé de ne plus me laissé faire quitte a aller au clash ou aux mains c'est du harcèlement meme mon equipe le dis.Voila je vous remercie d'avance.

Par **Lag0**, le **10/10/2012** à **07:52**

[citation]je n'ai pu appelé le boulot j'etais mort et j'ai zappé tout simplement [/citation]

Bonjour,

Pour un mort, vous écrivez encore...

A votre retour à l'entreprise, avez-vous présenté un arrêt de travail du médecin en bonne et due forme ?

Si oui, vous n'étiez donc pas en absence injustifiée (bien que normalement, vous devez prévenir l'employeur de votre état de santé le plus rapidement possible), si non, vous étiez en absence injustifiée et la sanction est normale.